Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-sept heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Ile aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 4 décembre 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe Le Bérigot.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de votants :12
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : le 4 décembre 2025

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Pierre SOKOLOFF

Absents:

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

2025-08-16– Motion à l'autorité organisatrice de la mobilité

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut émettre des vœux ou motions sur tous les objets d'intérêt local, y compris sur tous les objets échappant à sa compétence

VU le Code General des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant l'intérêt public communal d'un transport collectif terrestre ;

Suite à l'annonce de la cessation d'activités au 4 janvier 2026, des deux entreprises de VTC installées sur l'île ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250816-DE

Le Conseil municipal :

SOLLICITE Monsieur le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, et les instances de l'établissement Public de Coopération Intercommunale afin qu'ils exercent réellement la compétence transports terrestres qui leur a été dévolue, sur la commune isolée de l'Ile aux Moines.

RÉITÈRE sa volonté d'être associée en tant que partenaire de la solution proposée.

ILE AUX MOINES, le 15 décembre 2025,
Le Maire,
Philippe LE BÉRIGOT.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan) *

La secrétaire de Séance
Maryse COHEN

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat et publication le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.